

## Lettre de Jules Guillaume à Paul-Henri Spaak (Paris, le 19 janvier 1945)

**Légende:** Le 19 janvier 1945, Jules Guillaume, ambassadeur de Belgique à Paris transmet une lettre à Paul-Henri Spaak, ministre belge des Affaires étrangères, dans laquelle il évoque la position de la France quant à la création d'une union douanière entre la Belgique, la France, le Luxembourg et les Pays-Bas.

**Source:** KURGAN-VAN HENTENRYK, Ginette; SIRJACOBS, Isabelle (sous la dir.). Documents diplomatiques belges 1941-1960, De l'indépendance à l'interdépendance. Tome IV: L'Europe: aspects économiques. Bruxelles: Académie royale de Belgique, 2001. 446 p. ISBN 2-8031-0158-0. p. 43-44.

**Copyright:** (c) Académie royale de Belgique

**URL:** [http://www.cvce.eu/obj/lettre\\_de\\_jules\\_guillaume\\_a\\_paul\\_henri\\_spaak\\_paris\\_le\\_19\\_janvier\\_1945-fr-e7139e60-0403-420a-af18-9bb8dce5dd55.html](http://www.cvce.eu/obj/lettre_de_jules_guillaume_a_paul_henri_spaak_paris_le_19_janvier_1945-fr-e7139e60-0403-420a-af18-9bb8dce5dd55.html)

**Date de dernière mise à jour:** 14/05/2013

## Lettre de Jules Guillaume à Paul-Henri Spaak (Paris, le 19 janvier 1945)

M. LACOSTE m'a spontanément parlé de la question de notre projet d'accord, au sujet de la reconstruction économique. Il y est tout à fait favorable.

Au cours de la conversation, le Ministre de la Production industrielle m'a dit que depuis deux mois il avait fait étudier par ses Services le problème de l'union douanière avec la Belgique et qu'en majorité l'industrie française y est favorable ; la question présentera sans doute plus de difficultés du point de vue agricole — qui ne relève pas de lui — mais il se demande si même à ce sujet on ne pourrait pas trouver un terrain d'entente en établissant certaines réserves au sujet de la production agricole française destinée à la consommation intérieure.

M. LACOSTE se rend compte que la création d'une union douanière soulève des problèmes très difficiles, mais quant à lui il ne les croit pas insolubles et souhaite un accord qui engloberait la France, l'Union belgo-luxembourgeoise et la Hollande.